



Directeur Général, Directeur de publication

Babacar NDIR

Directeur Général Adjoint

Directeur des Statistiques Economiques et de la Comptabilité Nationale

Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales

Directeur du Management de l'Information Statistique (p.i.)

Directeur de l'Administration Générale et des Ressources Humaines (p.i.)

Agent Comptable Particulier (ACP)

Chef de la Cellule de Programmation, d'Harmonisation, de Coordination Statistique et de Coopération Internationale

Allé Nar DIOP

Mbaye FAYE

Papa Ibrahima Silmang SENE

Allé Nar DIOP

Ouleye K. SOW DIOP

Papa Amadou Moustapha NIANG

Mam Siga NDIAYE

COMITE DE LECTURE ET DE CORRECTION

Assane THIOUNE, Saliou MBENGUE, Séckène SENE, Mamadou BAH, El Hadji Malick GUEYE, Mamadou Ngalgou KANE, Macoumba DIOUF, Jean Pierre Diamane BAHOUM, Samba NDIAYE, Insa SADIO, Mamadou AMOUZOU, Momath CISSE, Mamadou BAH, Alain François DIATTA, Ndeye Binta DIEME COLY, Awa CISSOKHO, Bintou DIACK, Nalar K. Serge MANEL, Ramlatou DIALLO, Djiby DIOP, Omar SENE, Mamadou BALDE, Jean Paul DIAGNE, Woudou DEME KEITA, Oumy DIOP, Mamadou DAFFE.

COMITE DE REDACTION								
0. PRESENTATION DU PAYS	Djiby DIOP							
ETAT ET STRUCTURE DE LA POPULATION	Maguette SARR / Khady BA							
2. MIGRATION	Awa CISSOKO							
3. EDUCATION ET FORMATION	Alioune TAMBOURA / Fatimatou SY							
4. EMPLOI	Tidiane CAMARA /Serge MANEL							
5. SANTE	Amy Collé CISSE							
6. JUSTICE	Maguette SARR							
7. ASSISTANCE SOCIALE	Fatimatou SY /Alioune TAMBOURA							
8. EAU ET ASSAINISSEMENT	Ndeye Binta DIEME							
9. AGRICULTURE	Kandé CISSE							
10. ENVIRONNEMENT	Mouhamadou Bassirou DIOUF							
11. ELEVAGE	Hamady DIALLO/ Kandé CISSE							
12. PECHE MARITIME	Khadim SOURANG/ Mouhamadou Bassirou DIOUF							
13. TRANSPORT	Jean Paul DIAGNE							
14. TOURISME	Ousmane DIOUF/Manga NDIAYE							
15. BTP	Bintou Diack LY/ Penda AMAR							
16. INSTITUTIONS FINANCIERES	Malick DIOP/Papa Mamadou N'DIAYE							
17. COMMERCE EXTERIEUR	El Hadj Omar SENGHOR							
18. COMPTES ECONOMIQUES	Adama SECK & Adja Aby SAMBE							
19. PRIX A LA CONSOMMATION	Baba NDIAYE/El Malick CISSE							
20. INDICE DU COUT A LA CONSTRUCTION	Mor LÔ							
21. PRIX DES SERVICES	Muhamed NDIAYE							
22. FINANCES PUBLIQUES	Ndèye Seynabou SARR/ Madiaw DIBO							
23. ENERGIE, MINES ET CARRIERES	Wouddou Dème Keïta/Abdou Aziz DIOUF							
24. PRODUCTION INDUSTRIELLE	Mamadou THIOUB/Ramlatou DIALLO							

AGENCE NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE

Rocade Fann Bel-air Cerf-volant - Dakar. B.P. 116 Dakar R.P. - Sénégal Téléphone (221) 33 869 21 39 / 33 869 21 60 - Fax (221) 33 824 36 15

Site web: www.ansd.sn; Email: statsenegal@ansd.sn

Distribution: Division de la Documentation, de la Diffusion et des Relations avec les Usagers ISSN 0850-1491

Introduction

Le secteur de l'environnement est très souvent marqué par sa dégradation sous l'effet anthropique ou d'ordres naturels.

Ainsi, la protection de l'environnement constitue une haute priorité pour les pouvoirs publics. La politique environnementale vise l'intégration des principes de développement durable dans les stratégies nationales de développement économique et social pour inverser la tendance à la destruction des ressources naturelles, à la perte de biodiversité et à la dégradation du cadre de vie des populations.

Les résultats enregistrés dans les domaines stratégiques durant la mise en œuvre de la première phase du PSE témoignent des efforts consentis pour atteindre les objectifs fixés dans la lettre de politique du secteur de l'environnement et du développement durable (LPSEDD 2016-2020).

Ce chapitre, outre les orientations stratégiques du secteur de l'environnement pour les années 2017 et 2018, passe en revue l'état et les conditions des ressources naturelles et les performances macro-économiques réalisées en 2017 et 2018.

X.1. ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET PROGRAMMES DU SECTEUR

Conformément aux orientations stratégiques du PSE, la mission assignée au secteur de l'Environnement et du Développement durable est « d'assurer une gestion rationnelle des ressources naturelles et du cadre de vie dans une perspective d'émergence économique et sociale à travers une trajectoire de développement durable ».

Dans ce sillage, toutes les actions du secteur sont orientées vers l'atteinte de l'objectif global défini consistant à « créer une dynamique nationale pour l'amélioration de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, l'intégration des principes du développement durable dans les politiques publiques, ainsi que le renforcement de la résilience des écosystèmes et des communautés aux changements climatiques ». Cet objectif global se décline en deux objectifs spécifiques et en quatre programmes, à savoir :

Objectif Spécifique 1. Réduire la dégradation de l'environnement, les effets néfastes du changement climatique et la perte de biodiversité.

- Programme 1 : Lutte contre la déforestation et la dégradation des terres ;
- Programme 2 : Conservation de la biodiversité et gestion des aires protégées ;
- Programme 3 : Lutte contre les pollutions, les nuisances et les effets néfastes des changements climatiques.

Objectif Spécifique 2. Intégrer les principes du développement durable dans les politiques publiques, la gestion du cadre de vie, la promotion de moyens d'existence, la résilience des groupes vulnérables et les modes de production et de consommation.

Le Sénégal, après avoir validé sa Stratégie nationale de Développement durable, a soumis, en perspective de la COP21, sa Contribution Prévue Déterminée Nationale (CPDN) en réponse à la décision de la Conférence des parties en 2014.

Cette contribution est établie sur la base des options de développement du pays, notamment le Plan Sénégal Emergent. Elle propose des réductions de gaz à effet de serre (GES) dans les secteurs-clés selon que le pays dispose d'un appui international (options conditionnelles) ou qu'il s'investit seul dans la mise en œuvre de ses engagements (options inconditionnelles).

L'effort de protection du cadre de vie des populations contre les pollutions, les nuisances et les effets néfastes des changements climatiques, a abouti au

renforcement du contrôle des établissements classés, le traitement et le suivi des urgences environnementales, la gestion des déchets, le suivi de la qualité de l'air à Dakar et la diffusion des données y afférentes et le suivi des plans de gestion environnementale et sociale.

En ce qui concerne la gestion des aires protégées, sa mise en œuvre a permis l'amélioration de la gestion des aires protégées par l'actualisation de bon nombre de plans d'aménagement, la construction et la réhabilitation de pistes, de postes de commandement et de garde, de forages, etc. L'activité non réalisée concerne le remblai de l'ilot de reproduction des oiseaux.

L'adaptation au changement climatique passe aussi par un meilleur suivi des Plans de Gestion Environnementale et Sociale (PGES). A cet effet, sur les 286 projets validés, 41 sont suivis, soit 14,3%.

Concernant le suivi de la qualité des effluents gazeux au niveau des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), 100 entreprises pour la mise en application de la NS 05-062 sur les rejets atmosphériques ont été identifiés. Au titre des actions d'atténuation des changements climatiques, la mise en œuvre du projet Mécanisme de Développement propre (MDP) a permis d'éviter le rejet de 298 424 tonnes de CO2 contre 645 544 tonnes de CO2 en 2017 et de séquestrer 1 935,7 tonnes CO2 en 2018 contre 1 668,7 tonnes de CO2 en 2017.

X.2. ETAT ET CONDITIONS DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES NATURELLES

Le secteur de l'environnement demeure confronté aux actions anthropiques (déforestation, dégradation des sols, etc.) accentuées par le phénomène des changements climatiques. Ces phénomènes ont pour conséquences la réduction de la biodiversité et la destruction de la microfaune et de la microflore du sol. Une gestion efficace et rationnelle de l'environnement et des ressources naturelles s'avère alors nécessaire, afin de pouvoir asseoir un développement durable dans le pays.

X.2.1. PROTECTION DES FORETS

La lutte contre la déforestation et la dégradation des ressources naturelles est menée par la Direction des Eaux et Forêts, Chasses et de la Conservation des Sols (DEFCCS). La stratégie est basée sur une triple approche :

✓ lutte préventive qui concerne la sensibilisation et la formation ;

- ✓ lutte active destinée à combattre les feux déclarés avec des moyens mécaniques (unités de lutte) et/ou manuels (batte feux, pelles, coupe-coupe, pompes dorsales, etc.),
- ✓ post intervention et évaluation des superficies brûlées, détermination des impacts des feux et réhabilitation des sites brûlés.

Dans le cadre de la lutte contre la déforestation et la dégradation des terres, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) contribue à inverser la tendance à la déforestation et à récupérer les terres dégradées. En effet, en 2018, les superficies forestières sous gestion durable s'établissent à 1 914 708 ha, soit une augmentation de 1%. La situation d'exécution des activités de lutte contre les feux de brousse pour l'année 2018 a donné 6358 km de pare feux et traité en feux précoces 164 628 ha et 1 234 km d'axes routiers contre 4434 km pare feux et traité en feux précoces 278 454 ha et 791 km en 2017, afin de réduire le nombre de cas de feux de brousse observés et les superficies brûlées.

Les activités de lutte préventive et active menées par le MEDD ont permis de réduire de 16% les cas de feux de brousse en 2018 (424 cas de feux enregistrés contre 505 en 2017). Cependant, elles n'ont pas pu réduire les superficies brûlées pour la saison 2018 (246 951 ha de superficies brûlées contre 224 920 ha par rapport à la saison précédente, soit une augmentation de 10 %). Les difficultés liées à la mise en œuvre de ces activités sont essentiellement dues à l'insuffisance de la logistique en matière de lutte préventive contre les feux de brousse, notamment des graders pour l'ouverture et l'entretien des pare feux, mais aussi la faiblesse de l'équipement des comités de lutte.

Concernant la reforestation et la reconstitution du couvert végétal, 26 451 ha ont été reboisés en 2018 contre 26 379 en 2017. Ces performances donnent un ratio reboisement/déboisement de 0.51% qui est inférieur à 1. Cette baisse s'explique par des contreperformances en matière de reboisement et une évolution négative de la régénération naturelle assistée (RNA) et des faibles réalisations en mise en défense. Cela est dû à l'insuffisance et à la mise en place tardive des intrants.

Le suivi des plans de gestion environnementale et sociale (PGES) constitue une activité de suivi sur l'impact des activités économiques sur l'environnement. Ceci permet une prise en compte effective de l'environnement dans tous les projets et programmes.

X.2.2. LUTTE CONTRE LES EFFETS NEFASTES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC) est chargée de la lutte contre les pollutions, les nuisances et les effets néfastes des changements climatiques. Les travaux concernant la mise en œuvre des objectifs de la Convention sur les Changements Climatiques au niveau national ont été effectués en 2017 et 2018. En effet, l'état de mise en œuvre des Conventions sur les Changements Climatiques est consigné comme suit :

Tableau X-1: Etat de mise en œuvre des Conventions sur les Changements Climatiques

Activités	Réalisations 2016	Réalisation 2017	Réalisations 2018	
Valider des projets MDP et NAMA par l'AND	04 projets MDP validés	01 projet finalisé et validé	Dans le cadre de l'exercice 2018, aucun projet carbone (MDP, NAMAs ou autres) n'a été validé par l'AND. Ce dernier s'est plutôt focalisé sur le suivi de la mise en œuvre des projets carbone enregistrés et en cours de mise en œuvre.	
Protéger les côtes et/ou les berges	Reboisement de 55 ha de filaos sur plus de 2000 m de côte au niveau de la Langue de Barbarie, à Saint Louis	Reboisement de filaos à Saint Louis (Doun Baba Diey, Keur Bernard, Pilote Barr) sur un linéaire de 349 m, pour une superficie de 3 ha	Des missions de suivi et des études de faisabilités menées	
Évaluer la quantité de CO2 réellement évitée par les projets carbones	Total émissions évitées en 2016 : 756 111 tonnes de C02 Total émissions séquestrées : 1448,6 tonnes de C02	Total émissions évitées en 2017 : 645 544 tonnes de C02 Total émissions séquestrées: 1668, 7 tonnes de C02	Total émissions évitées en 2018 : 298 424 tonnes de C02 Total émissions séquestrées : 1935,7 tonnes de C02	

X.2.3. EXPLOITATION FORESTIERE ET SYLVICULTURE

La campagne d'exploitation forestière 2017-2018 s'est tenue suivant l'arrêté N° 01083/MEDD/DEFCCS du 24 janvier 2018 modifié par l'arrêté N° 004768/MEDD/DEFCCS du 06 mars 2018 fixant les modalités de son organisation.

La principale nouveauté est la suspension de la production du charbon de bois à Ziguinchor et des autres produits contingentés dans les régions du Sud (Ziguinchor, Kolda et Sédhiou), suite aux événements de Boffa-Bayotte.

Les recettes de la campagne d'exploitation forestière sont de 2,048 milliards FCFA et 3,260 milliards FCFA, respectivement en 2017 et 2018.

Tableau X-2 : Recettes issues de la campagne d'exploitation forestière 2017 et 2018 (en milliers de FCFA)

Région	F	Recettes domania	iles	Re	Total 2018		
	Exploitation	Chasse	S/TOTAL	Exploitation	Chasse	S/TOTAL	10tai 2016
Tamba	1 522 041	41 978	1 564 019	124 205	-	124 205	1 688 224
Kolda	337 642	27 834	365 476	378 800	800	379 600	745 076
Kédougou	66 304	20 680	86 984	17 209	-	17 209	104 193
Ziguinchor	54 106	-	54 106	26 228	-	26 228	80 334
Sédhiou	68 209	11 874	80 084	58 727	-	58 727	138 810
Saint-Louis	29 518	22 055	51 573	15 218	-	15 218	66 791
Dakar	48 954	1 650	50 604	30 156	-	30 156	80 760
Kaffrine	26 119	18 644	44 763	17 717	400	18 117	62 880
Kaolack	10 240	17 328	27 568	19 003	100	19 103	46 671
Louga	22 978	1 753	24 731	11 178	-	11 178	35 909
Thiès	30 153	915	31 068	92 770	-	92 770	123 837
Diourbel	4 160	50	4 210	15 352	-	15 352	19 562
Fatick	9 059	15 917	24 976	12 392	-	-	24 976
Matam	48 597	-	48 597	5 380	-	5 380	53 977
Total	2 278 081	168 804	2 446 885	824 334	1 300	813 242	3 260 127
Région	Recettes domaniales			Re	Total 2017		
- Kegion	Exploitation	Chasse	S/TOTAL	Exploitation	Chasse	S/TOTAL	10tai 2017
Tamba	1 025 307	41 345	1 066 652	215 974	-	215 974	1 282 626
Kolda	6 269	8 621	14 890	-	-	-	14 890
Kédougou	17 190	17 091	34 281	1 886	-	1 886	36 167
Ziguinchor	109 805	-	109 805	78 184	48	78 232	188 037
Sédhiou	134 322	9 386	143 708	44 042	25 277	69 319	213 027
Saint-Louis	31 643	22 720	54 362	21 709	-	21 709	76 071
Dakar	-	-	-	-	-	-	-
Kaffrine	34 520	-	34 520	-	-	-	34 520
Kaolack	9 537	17 580	27 117	11 267	1 660	12 927	40 044
Louga	30 046	2 879	32 925	9 081	-	9 081	42 006
Thiès	44 778	1 215	45 993	-	-	-	45 993
Diourbel	14 148	65	14 213	-	-	_	14 213
Fatick	-	-	-	_	-	-	-
Matam	35 219	_	35 219	8 671	500	9 171	44 389
Total	1 492 783	136 793	1 629 576	390 812	27 485	418 297	2 047 873

Source: MEDD. Bilan des campagnes forestières 2016-2017 et 2017-2018

Le tableau suivant présente les évolutions des prélèvements effectués sur quelques produits forestiers. Il est remarqué que les productions contrôlées de charbon de bois, de bois de chauffe, de bois d'œuvre et de pain de singe ont baissé en 2017 (-37,4%, -30,3%, -30,3% et -4,0% respectivement, par rapport à 2016). Par contre, la

production contrôlée de gomme naturelle a connu une hausse considérable (+579 tonnes) en 2017, soit 278,1%.

Comparativement à la situation observée en 2017, les productions contrôlées de charbon de bois et de pain de singe ont progressé respectivement de 9,0% et 11,6% en 2018. Le bois de chauffe et le bois d'œuvre suivent la même tendance que l'année précédente. Contrairement à 2017, la production de gomme naturelle a baissé de 69,9%.

Tableau X-3 : Evolution des prélèvements effectués sur quelques produits forestiers

Produits	Unité	2014	2015	2016	2017	2018	Evolution 2016/2017	Evolution 2017/2018
Charbon de bois	Tonne	184 970	237 007	211 642	132 486	144 421	-37,4%	9,0%
Bois de chauffe	Stère	251 586	290 270	255 486	178 138	151 987	-30,3%	-14,7%
Bois d'œuvre	Pied	853	587	1 570	1 095	281	-30,3%	-74,3%
Gomme naturelle	Tonne	249	239	219	828	249	278,1%	-69,9%
Pain de singe	Tonne	289	856	2 840	2 725	3 041	-4,0%	11,6%

Source: MEDD

X.3. PERFORMANCES MACRO-ECONOMIQUES DE LA SYLVICULTURE

Le sous-secteur de la sylviculture est constitué des produits de l'exploitation forestière et de la cueillette. Suite à une légère hausse observée en 2017, sa production a connu un repli en 2018 pour s'établir à 68,3 milliards de FCFA (aux prix courants). De même, sa valeur ajoutée à prix courants est passée de 53,9 milliards de FCFA en 2017 à 53,2 milliards de FCFA en 2018.

Graphique X-1 : Evolution de la production et de la valeur ajoutée du secteur de la sylviculture (en milliards de FCFA)



Source : ANSD. Comptes nationaux du Sénégal (Base 2014)

En outre, la production, en termes réels⁴⁰, de la branche « Sylviculture, exploitation forestière et activités de soutien » s'est établie à 68,5 milliards de FCFA contre 68,3 milliards de FCFA en 2017. Cela a eu pour conséquence une faible hausse de la VA en termes réels de 0,2%, tandis qu'en 2017, l'évolution était de 2,7%.

Cette hausse est principalement imputable à la production des produits de l'exploitation forestière. En effet, cette dernière a augmenté de 2,01% grâce à la production du charbon de bois (3,1%) et du bois de chauffe (2,4%).

L'évolution de la branche a été amoindrie par le repli de la production des produits de la cueillette (-9,1%). En effet, les productions de la gomme naturelle et les autres produits de la cueillette ont baissé respectivement de 17,9% et 5,7%, atténuant la performance des produits de la branche « Sylviculture, exploitation forestière et activités de soutien ».

Tableau X-4 : Evolution des indicateurs macroéconomiques du sous- secteur de la sylviculture et de l'exploitation forestière

	2014	2015	2016	2017	2018
Taux de croissance		1,7%	3,1%	2,7%	0,2%
VA courant (en mds FCFA)	50,7	48,6	51,0	53,9	53,3
VA constant (en mds FCFA)	50,7	51,5	53,1	54,5	54,6

Source : ANSD. Comptes nationaux du Sénégal (Base 2014)

Conclusion

Globalement, les performances enregistrées dans le secteur de l'environnement se sont révélées positives en 2017 et 2018, comparativement aux objectifs fixés. Toutefois, il urge d'apporter des solutions aux problèmes diagnostiqués à travers le renforcement des actions entreprises au niveau des différents programmes et l'implication effective des populations. Par ailleurs, les efforts sont à renforcer en réalisant les perspectives suivantes :

- vulgarisation du nouveau Code forestier ;
- révision du Code de la Chasse et de la Protection de la Faune ;
- révision du statut du personnel des Eaux et Forêts ;
- révision du décret fixant les taxes et redevances en matière d'exploitation forestière ;
- révision des indicateurs de suivi de la performance ;
- recherche de financement ;
- recrutement de personnel.

-

⁴⁰ Aux prix de référence de 2014.